



## Plan Pauvreté

### La nécessaire revalorisation des tarifs CMU-C pour l'audioprothèse

#### 21 Janvier 2014

#### **Un engagement des pouvoirs publics : la revalorisation de l'audioprothèse pour les patients les plus vulnérables**

Le 21 Janvier 2013, le gouvernement annonçait *via* le Plan Pauvreté « la prise en charge d'un équipement stéréophonique complet ». En Avril 2013, une proposition<sup>1</sup> de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) soutenait et complétait cette annonce. A l'heure où le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement est au cœur de l'actualité, et en ce jour de bilan du plan Pauvreté, un an après son adoption, le CNA et l'UNSAF réitèrent leur soutien à cette mesure clé favorisant l'accès à une audioprothèse de qualité pour tous.

#### **Des tarifs également pour les bénéficiaires de l'aide à l'ACS et pour les contrats responsables**

- Le CNA et l'UNSAF proposent que les bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) puissent prétendre à un tarif opposable de 850€ par appareil.
- Par ailleurs, le CNA et l'UNSAF feront des propositions pour les prix planchers et plafonds des contrats responsables.

---

#### **Le CNA et l'UNSAF : des acteurs au service des malentendants**

- Le Collège National d'Audioprothèse veille à la qualité technique, scientifique et pédagogique de l'enseignement de la profession d'audioprothésiste et assure la représentation et la défense des intérêts déontologiques et moraux des audioprothésistes.
- L'UNSAF représente la profession auprès des instances nationales en charge de la santé et siège notamment au sein de l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et du Haut conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

**Contacts :** Eric Bizaguet, Président du CNA / [College.Nat.Audio@orange.fr](mailto:College.Nat.Audio@orange.fr) / 01 42 96 87 77  
Luis Godinho, Président de l'UNSAF / [l.godinho@unsaf.org](mailto:l.godinho@unsaf.org) / 06 88 88 07 83

---

<sup>1</sup> IGAS, rapport « Evaluation de la prise en charge des aides techniques pour les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées » établi par Philippe Blanchard, Hélène Strohl - Maffesoli, Bruno Vincent- Avril 2013 ; recommandation n° 49 (Fixer un tarif de responsabilité pour la prise en charge à 100% des audioprothèses des titulaires de la CMU équivalent au prix d'entrée de gamme de deux prothèses après négociation avec la profession, et augmenter la périodicité de renouvellement à 5-6 ans sauf dégradation exceptionnelle de l'audition )